

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

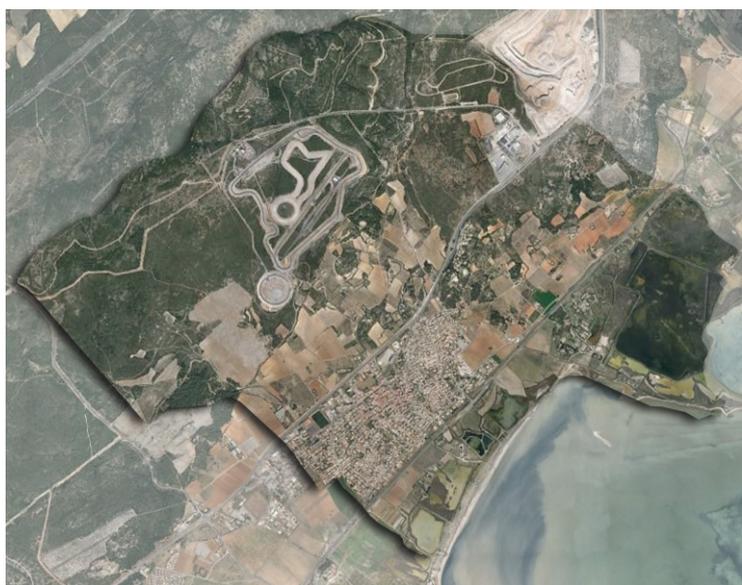


COMMUNE DE MIREVAL

Département de l'Hérault (34)

6.5.1

Notice Sanitaire



Approbation de la révision générale du POS : DCM du 3 février 1995

Prescription d'élaboration du PLU : DCM du 10 juillet 2014

Arrêt du projet de PLU : DCM du 20 septembre 2016

Approbation du PLU : DCM du

ADELE-SFI
434 rue Etienne Lenoir
30 900 Nîmes
Tél./Fax : 04 66 64 01 74
adelesfi@wanadoo.fr
www.adele-sfi.com

ADELE
SFI
urbanisme

Vu pour être annexé à la délibération du

SOMMAIRE

I. Alimentation en eau potable	3
II. Assainissement des eaux usées	5
III. Assainissement des eaux pluviales	13
IV. Gestion des déchets	13

I. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Dans le cadre de la diversification de ces ressources, le Syndicat Intercommunal d’Adduction d’eau des Communes du Bas Languedoc, qui alimente la commune de Mireval, dispose à ce jour d’une capacité de production de 138 710 m³/j répartie comme suit :

Désignation	Localisation	Capacité de production m ³ /j
Station Filliol	Florensac	96 000
Forage Ormezon	Pinet	610
Usine Georges DEBAILLE	Fabrègues	30 000
Forage du Boulidou	Pignan	3 600
Forage de l’Olivet	Pignan	6 000
Forage de la Plaine	Montagnac	2 500
TOTAL		138 710

De plus, le Syndicat envisage la mise en service de deux nouvelles ressources :

- La première : une seconde station de potabilisation de l’eau à partir du réseau d’eau brute de BRL qui viendra en complément des capacités de production. Le syndicat dispose déjà d’une convention de livraison d’eau brute en gros par BRLE, en date du 28/09/2009 actant un volume supplémentaire de 30 000 m³ d’eau.
- La seconde, la mise en place de deux nouveaux forages, sur le site des Pesquiers à Florensac, d’une capacité de production de 20 000 m³/j. Pour cette ressource, les volumes sont assujettis aux résultats de l’étude des volumes prélevables sur l’Hérault et du partage de la ressource portée par le SMBFH dans le cadre du SAGE Hérault. Cette ressource pourrait venir en complément de la station de Filliol, hors période estivale, lorsque le débit de l’Hérault le permettrait.

La production totale du syndicat de 138 710 m³/j est à comparer au besoin de jour de pointe constaté sur les trois dernières années :

- 97 204 m³/j en 2015
- 108 177 m³/j en 2014
- 94 104 m³/j en 2013.

Pour comparaison, la mise à jour du Schéma réalisée par le Syndicat en 2011 prévoyait à l’horizon 2015 un besoin en jour de pointe de 144 031 m³ sans compter la commune de Montagnac raccordée ultérieurement. Cette valeur dépasse de plus de 30% ce qui a été constaté en 2015.

Le Syndicat, qui a débuté la mise à jour de son Schéma Directeur d’Eau Potable, dispose donc, à ce jour, de la capacité des besoins supplémentaires demandés, avec un potentiel de 30 533 m³/j.

La capacité de production sera portée à 168 710 m³/j avec la mise en service de la deuxième usine de potabilisation d’eau BRL, issue d’Aqua Domitia, et programmée entre 2020 et 2025.

En outre, très sensible à la gestion vertueuse de la ressource et aux économies d’eau, le Syndicat met en place une gestion patrimoniale, la sectorisation sur l’ensemble de ses réseaux et équipe la totalité de son parc de

compteurs du système de télé-relève. Ces mesures permettront, à terme, de garantir au minimum un rendement de 84,5% sur son réseau (80,46% en 2014) et de 75% (ce qui est demandé par le SAGE Hérault), sur les réseaux de distribution de l’ensemble des communes membres.

Ainsi, au vu du phasage présenté, le syndicat est en mesure d’alimenter la commune de Mireval pour une population de 3 925 habitants en 2020 et de 4 125 habitants à l’horizon 2030 (production et adduction).

Ces hypothèses démographiques retenues dans le cadre de la mise à jour du Schéma Directeur d’Adduction en Eau Potable sont supérieures à celles du PLU (pour rappel : environ 3 500 habitants à l’horizon 2030) : le projet de PLU est donc compatible et en adéquation avec la ressource en eau potable.

Hypothèses de développement démographique maximal pour Mireval à l’horizon 2040

	2013	2015	2020	2025	2030	2035	2040
Population permanente	3 289	3 384	3 512	3 646	3 784	3 928	4 077
Population saisonnière	260	263	314	322	331	340	350
Population totale maximale	3 549	3 647	3 826	3 968	4 115	4 268	4 427
Populations équivalentes liées au développement des activités	0	0	100	100	100	100	100
Population totale équivalente	3 549	3 647	3 926	4 068	4 215	4 368	4 527

Source : mise à jour du Schéma Directeur d’Adduction en Eau Potable – Syndicat Intercommunal d’Adduction d’Eau du Bas Languedoc

Le présent PLU ne prévoit pas d’extension de l’urbanisation. Il est toutefois rappelé que les possibles extensions urbaines futures devront être programmées en fonction de l’avancée des travaux et des possibilités effectives d’alimentation en eau potable définies dans le Schéma Directeur d’Alimentation en Eau Potable en cours d’actualisation afin de permettre d’assurer à la population actuelle et future une alimentation en eau potable satisfaisante en termes de quantité et de qualité.

II. ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Les chapitres suivants sont issus du rapport du « Zonage d’assainissement » Thau Agglo – ENTECH (en cours d’actualisation).

La Communauté d’Agglomération de Thau Agglo assure, dans le cadre de ses compétences, la gestion des services d’assainissement des eaux usées de la commune de Mireval.

Ceux- ci concernent :

- Le Service Public d’Assainissement Non Collectif (SPANC). Ce service est assuré en régie par Thau agglo avec prestation de service SUEZ pour la réalisation des diagnostics ;
- Le Service Public d’Assainissement Collectif. Ce service est assuré par VEOLIA dans le cadre d’une Délégation de Service Public (DSP).

Un premier zonage d’assainissement collectif et non collectif de la commune de Mireval a été réalisé en 2005 et approuvé en 2006. La mise à jour du zonage d’assainissement est menée de manière conjointe à l’élaboration du PLU.

II.1. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L’assainissement collectif correspond à l’ensemble de la zone agglomérée. Le lotissement La Baussas ainsi que la zone industrielle située en bordure de la RN112 en direction de Montpellier sont également raccordés au réseau.

Le taux de raccordement est estimé à 99%.

En 2013, pour une population permanente de 3289 habitants, le nombre de raccordé est estimé à 3 256 EH (hors population saisonnières).

En 2015, l’exploitant fait état de 3 309 habitants raccordés au réseau d’assainissement.

II.1.1. Réseau d’eaux usées

Le système de collecte des eaux usées est composé de 17,6 km de réseau dont 826 m en refoulement. Il s’agit principalement d’un réseau en amiante ciment et en PVC. Les diamètres varient entre 90 mm et 250 mm avec une grande majorité entre 150 et 200 mm.

Le réseau d’assainissement de Mireval est entièrement de type séparatif.

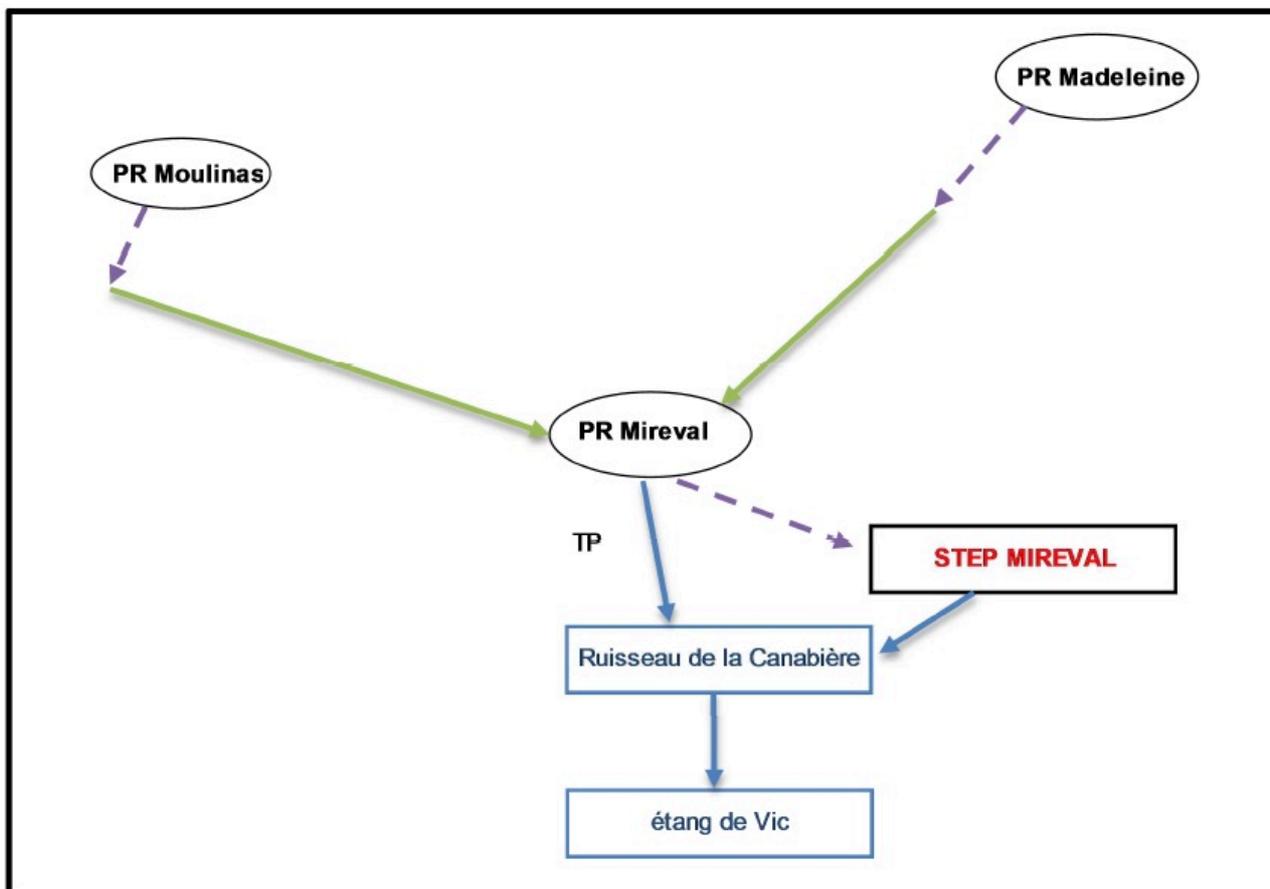
Le réseau comporte 442 regards de visite et près de 1 121 branchements.

Le système d’assainissement permet le transfert des eaux usées vers la station d’épuration de Maupas. Ce transfert est assuré par le PR Mireval qui récolte l’ensemble des eaux usées de la commune.

Deux PR en amont du centre- ville récoltent les eaux usées de lieu- dit : PR Moulinas au Nord- Ouest et PR Madeleine au Nord- Est.

Ainsi, les eaux usées de la commune de Mireval sont traitées par la station de traitement de Maupas de type « boues activées » via le PR MIREVAL.

La figure suivante présente le synoptique simplifié du fonctionnement du réseau de transfert des eaux usées de la commune de Mireval.



II.1.1.1. Etat des lieux du réseau

Le tableau suivant est issu du « Rapport annuel du délégataire » de 2015. Il détaille le linéaire de canalisation par type de matériau et par nature :

Réseau	Écoulement	Amiante-Ciment	PVC	Inconnu	Total
Eaux usées	Gravitaire	5 853	10 692	254	16 799
Eaux usées	Refoulement		422	404	826
Total		5 853	11 114	658	17 625

En 2015, le nombre d’abonnés à l’assainissement collectif était de 1 350.

II.1.1.2. Ouvrages particuliers

Le système d’assainissement de Mireval comprend :

- 442 regards d’assainissement,
- 3 postes de relèvement,

Le tableau suivant présente les caractéristiques des PR présents sur le réseau d’assainissement :

PR	Débit nominal (m ³ /h)	Nombre de pompes	Capacité (kW)	Télésurveillance	Trop plein
Madeleine	10	2 (de 2004)	2 x 0,75	Oui	Non
Moulinas	5	2 (de 2008)	2 x 1,3	Oui	Non
Mireval	80	2 (1 de 2005 et 1 de 2011)	2 x 11,8	Oui	Oui

On retrouve également sur le réseau de collecte des eaux usées de Mireval :

- Un trop plein au milieu naturel : trop plein au niveau PR Mireval . Le point de rejet du DO est localisé vers le ruisseau de la Canabière.
- Le déversoir d’orage du Coeur de Ville, qui est soumis à autosurveillance, avec une capacité supérieure à 120 kg DBO5/j (mais inférieur à 600kg DBO5/j).

II.1.1.3. Conventions de rejets

Sur la commune de Mireval, 2 conventions spéciales de déversement et arrêtés ont été établis conformément au règlement de service :

Industriel	Date de la convention	Date de l’arrêté
SCA Les Fils Aymes	31 mai 2006	31 mai 2006
Enrobé 34	20 octobre 2011	25 juin 2012

II.1.2. Station d’épuration

Les eaux résiduaires urbaines traitées à la station d’épuration située au lieu- dit « Maupas », transportées et collectées sont des eaux usées domestiques, non domestiques (municipaux) et industrielles (2 conventions) de Mireval.

La station d’épuration, d’une capacité nominale de 4 000 EH a été construite en 2001.

II.1.2.1. Description des ouvrages

La filière de traitement est de type « boues activées avec aération prolongée » avec une finition par un lagunage (traitement tertiaire) :

- Un système de prétraitement complet assurant les fonctions de tamisage, compacteur à vis et ensacheur ;
- Un bassin d’aération d’un volume de 800 m³ environ comprenant :
 - Une zone anoxie,
 - Un bassin d’aération équipé d’un insuffleur d’air,
- Un poste d’injection de chlorure ferrique (FeCl₃) pour le traitement des phosphates ;
- Un dégazeur avec bac à écume ;
- Un clarificateur, raclé fond et surface, d’une surface au miroir de 140 m² environ ;
- Un poste de recirculation des boues ;
- Un poste de relevage de l’ensemble des colatures ;
- Un traitement tertiaire composé d’un ensemble de lagunages d’une superficie totale de 19 000 m² (répartie en 3 bassins : 10 000, 4 500 et 4 500 m²)

Le traitement des boues est assuré par une unité de séchage sur lits plantés de roseaux (surface totale de 800 m²). Ce procédé de déshydratation consiste à prélever les boues issues de la station d’épuration pour les envoyer sur un des massifs filtrants plantés de roseaux, au nombre de huit.

Les boues sont alors épurées par les roseaux et subissent une déshydratation par infiltration de la phase liquide et par évaporation et une minéralisation.

II.1.2.2. Capacité nominale de traitement

Les capacités nominales de traitement sont présentées ci-dessous :

		Capacités nominales	
Flux polluants de référence	Capacité Eq/Hab	<i>EH</i>	4 000
	Débit moyen journalier	<i>m³/j</i>	950
	Débit moyen horaire	<i>m³/h</i>	39,5
	DBO ₅	<i>kgO₂/j</i>	240
	DCO	<i>kgO₂/j</i>	600
	MES	<i>kg/j</i>	360
	NTK	<i>kg/j</i>	60
	Pt	<i>kg/j</i>	10
	Débit de pointe	<i>m³/h</i>	84

La totalité de la charge moyenne annuelle annoncée est de 240 kgDBO₅ /j soit 4 000 EH.

Concernant le débit moyen journalier de 950 m³/j tel que défini dans l’Arrêté, celui-ci peut être considéré comme correspondant au débit de référence de l’installation.

II.1.2.3. Milieu récepteur

En sortie de la filière biologique de la station d’épuration de Mireval, l’effluent séjourne dans 3 bassins de lagunage avant de rejoindre une roubine. Des aménagements (pose de merlons dans le lit de la Canabière) ont été réalisés en 2007 par Thau Agglomération pour orienter les eaux vers le marais de Maupas (zone humide). En période de faible débit, il n’y a donc pas continuité dans l’écoulement de l’amont vers l’aval de la Canabière.

Les eaux du marais de Maupas rejoignent ensuite la Canabière jusqu’à son rejet dans l’étang de Vic.



L’objectif de ces aménagements est double : apporter de l’eau dans le marais et favoriser ainsi le développement d’une végétation d’eau douce (roselière) et utiliser cet espace comme milieu tampon (rétention des nutriments) avant rejet dans l’étang de Vic (anse de Mireval). Cet étang joue ainsi le rôle de Zone Intermédiaire de Rejet avant rejet à l’étang de Vic.

Une martelière au Sud du marais de Maupas contrôle le niveau d’eau dans les marais. Depuis son installation en 2007 et jusqu’en fin d’été 2009, elle a toujours été maintenue fermée. Elle a été endommagée au cours de l’automne 2009 et maintenue fermée depuis (sans être réparée). La maçonnerie n’étant plus étanche, l’eau du marais de Maupas peut s’écouler vers la Canabière aval lorsque le niveau d’eau dans le marais atteint la martelière. Cette martelière a été réparée en 2013.

Initialement, le rejet en sortie de lagunage s’effectuait dans le ruisseau de la Canabière sur 200 m avant de rejoindre l’étang de Vic.

Par la suite, il est présenté l’ensemble des milieux récepteurs de la commune de Mireval.

Le ruisseau de la Canabière

Le bassin versant drainé par le ruisseau de la Canabière présente une superficie d’environ 34 ha. Il se divise en 3 parties distinctes :

- La partie amont du bassin (Trou du Canet – RN112) est constitué de terrains peu urbanisés présentant un sol grésocalcaire relativement perméable et une végétation buissonnante peu dense (garrigue) ;
- La partie centrale du bassin versant (RN112 – voie ferrée) est la plus urbanisée, comprenant le secteur Est du village ainsi que plusieurs lotissements ;
- La partie aval du bassin versant (voie ferrée – étang), zone d’influence de l’étang, est constituée de terrains marécageux.

Ce ruisseau temporaire, d’une longueur d’environ 2 kilomètres, présente une pente moyenne élevée (5%).

La Canabière en amont de la station d’épuration est un petit cours d’eau recalibré dans le passé (largeur de 4 m et hauteur d’eau de 25 cm) à faciès lentique (eau stagnante ou faible courant). Le substrat est composé de matériaux fins (vase organique). Les berges sont couvertes de roseaux (phragmites).

La Canabière dans sa partie aval à un gabarit plus étroit qu’en amont (largeur inférieure à 2 m).

L’écoulement se fait en direction de l’étang de Vic excepté lorsque le niveau d’eau dans l’étang est haut et entraîne une remontée d’eau salée dans la Canabière. La végétation de part et d’autre du cours d’eau est caractéristique des milieux salés (sansouire).

La qualité de la Canabière est dégradée aussi bien en amont de la station qu’en aval au niveau du débouché avec l’étang de Vic.

La Roubine Nord

La roubine au Nord (fossé) des bassins de lagunage a une largeur variable (5 à 8 mètres) et une hauteur d’eau d’environ 40 à 60 cm. Entre le rejet du lagunage et le marais de Maupas, l’eau chemine lentement dans la roubine Nord et plusieurs bras morts. Les fonds sont meubles (vaseux) et l’eau est souvent turbide et colorée. Les berges sont colonisées par des phragmites, des tamaris, des cannes de Provence.

La qualité de la roubine nord au niveau du rejet est chargée en azote et phosphore.

Le Marais de Maupas

Le marais de Maupas est une étendue d’eau stagnante d’environ 4 hectares. La hauteur d’eau est faible (entre 30 et 50 cm) et les fonds sablo-vaseux. Un vaste herbier aquatique couvre le fond. Sur les berges se développe une végétation herbacée (prés salés méditerranéens) avec quelques zones de roseaux (phragmites) et quelques tamaris.

Une roubine (fossé), parallèle au lido de l’étang permet d’évacuer les eaux de Maupas vers la Canabière. Une martelière permet le contrôle du débit de sortie. La Canabière se jette ensuite dans l’étang de Vic.

La zone humide est alimentée en eau douce par les eaux de ruissellement et par l’effluent du lagunage de Mireval, et en eau salée par les débordements de l’étang de Vic en période de tempête de Sud et par la nappe saumâtre sous-jacente.

Le principal intérêt de ces zones humides réside dans la fonction d’épuration qu’elles peuvent assurer sur les eaux du bassin versant avant rejet dans l’étang de Vic.

Milieu récepteur final : l’étang de Vic

Cet étang d’environ 1300 ha, fait partie de la chaîne des étangs Palavasiens. Sans ouverture directe sur la mer, il communique au Sud avec le canal du Rhône à Sète, à l’Ouest avec l’étang d’Ingril et à l’Est avec l’étang de l’Arnel. La hauteur d’eau est réduite, un mètre en moyenne. Les principaux apports en eau douce viennent de la roubine de Vic (résurgence de la Gardiole) et de la Canabière qui reçoit les eaux de ruissellement d’un bassin versant très réduit.

II.2. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

II.2.1. Configuration actuelle

Sur le territoire communal de Mireval, 81 installations d’assainissement non collectif ont été recensées par le SPANC. Ces logements font régulièrement l’objet d’un diagnostic par le SPANC.

Les visites diagnostics des dispositifs d’assainissement non collectif ont été réalisées sur l’ensemble de la commune en 2015.

Les logements concernés sont dispersés sur le territoire communal.

L’assainissement non collectif n’est pas prédominant sur la commune puisqu’il représente 81 logements sur un total de 1 447, soit seulement 5,6 % des systèmes épuratoires.

II.2.2 Etat des lieux de l’existant

II.2.2.1. Présentation de la méthodologie

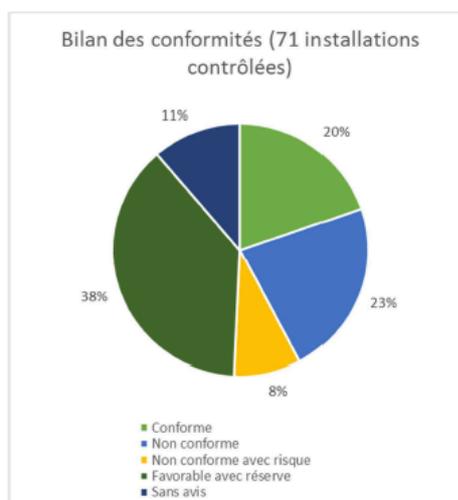
L’enquête a été réalisée par le biais du SPANC. Elle a porté sur l’ensemble des habitations en assainissement non collectif situées sur la commune de Mireval.

Depuis le 1er janvier 2006, la loi sur l’Eau a imposé aux collectivités de conduire un certain nombre de contrôles sur les installations d’assainissement autonome. Le Service Public d’Assainissement Non Collectif (SPANC) est en charge de la réalisation des contrôles obligatoires imposés par la loi sur l’eau de 1992.

II.2.2.2. Synthèse des données fournies par le SPANC sur les installations d’assainissement non collectif

Sur un total initial de 81 installations en assainissement non collectif, 71 installations ont été visitées par les services du SPANC en 2015, soit environ 88 % des installations. Les données synthétisées sont présentées dans le tableau suivant :

BILAN SPANC MIREVAL	
Nombre d’installations recensées	81
Nombre d’installations contrôlées	71
Conforme	14
Non conforme	16
Non conforme avec risque	6
Favorable avec réserve	27
Sans avis	8



Les valeurs permettent de mettre en évidence les points suivants :

- 22 installations, soit 31 % des installations en assainissement non collectif ont été déterminées comme étant non conformes ou conforme avec risque,
- 27 installations, soit 38 % des installations en assainissement non collectif ont été déterminées comme étant favorable avec réserve. En l’absence de travaux réalisés par les particuliers dans les 4 ans, ces installations seront classées non conformes.
- 14 installations soit 20 % des installations en assainissement non collectif sont conformes.
- 6 installations soit 8 % des installations en assainissement non collectif sont non conformes avec risque.

II.3. ZONAGE D’ASSAINISSEMENT

Se reporter à la pièce n°6.5.5 du PLU (« Zonage d’assainissement de Mireval »).

III. ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

La commune de Mireval, associée à celle de Vic-la-Gardiole ont réalisé un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales, ce document est joint en annexe du PLU : se reporter à la pièce n°6.14.

IV. GESTION DES DECHETS

La commune de Mireval est concernée par le plan départemental d’élimination des déchets ménagers et assimilés du département de l’Hérault qui a été approuvé par l’arrêté préfectoral n°2002-01-1333 en date du 19 mars 2002.

Pour la mise en œuvre de ce plan, les priorités qui ont été définies pour la zone Est du département qui comprend notamment la commune de Mireval sont :

- le développement des collectes sélectives d’emballages recyclables et de la fraction fermentescible des ordures ménagères. Les résultats sont aujourd’hui encore insuffisants en matière de valorisation organique
- l’organisation des transferts et transports au sein de la zone
- la recherche d’au moins un site d’enfouissement de déchets ultimes
- l’amélioration des rendements de collecte sélective et de valorisations matière et organique passera par le développement de la communication
- La fermeture et réhabilitation de la décharge du Thôt et la mise en place rapide d’une filière alternative de traitement des déchets ménagers et assimilés pour le secteur de Montpellier

Cette zone Est a été divisée en secteurs. Le secteur « Centre-Sud » comprend la Communauté de communes du Nord Bassin de Thau ainsi que Thau Agglo. Les principales caractéristiques de ce secteur sont :

- Habitat permanent de type semi-urbain
- Forte variations saisonnières
- Collecte sélective des recyclables déjà mise en place sur l’ensemble du territoire (porte-à-porte et apport volontaire)
- Secteur bien équipé en installations de traitement conformes à la réglementation
- Coopération des trois syndicats membres de la zone bien engagée
- Projet de valorisation organique en cours de développement avec la création de trois plates-formes de compostage à court terme
- Le Plan définit les objectifs minimaux de valorisation suivants sur ce secteur Centre-Sud :

SECTEUR	Année	ORDURES MENAGERES						AUTRES DECHETS MENAGERES				DIB	OBJECTIF GLOBAL (déchets municipaux)	
		Verre	Papiers - Cartons	Plastiques	Métaux	Composites	Textiles	Tout-venant	Gravats	Bois	Ferrailles			Cartons
Centre-Sud	2005	75	45	17	65	65	25	8	30	65	65	45	28	22%
	2010	85	55	20	75	75	30	12	35	80	80	55	28	25%
	2015	90	65	25	80	80	35	15	40	85	85	65	28	28%
	2020	95	75	35	85	85	45	20	45	90	90	75	28	31%

Objectifs minimaux de valorisation matière (exprimés en %) par catégorie de matériaux (Source : plan départemental d’élimination des déchets ménagers et assimilés du département de l’Hérault)

SECTEUR	Année	ORDURES MENAGERES			AUTRES DECHETS MENAGERES Déchets verts	BOUES	DIB	OBJECTIF GLOBAL
		Papiers	Cartons	FFOM				
Centre-Sud	2005	2	0	40	50	90	17	22%
	2010	2	0	50	60	95	17	24%
	2015	2	0	55	70	95	17	25%
	2020	2	0	60	80	95	17	25%

Objectifs minimaux de valorisation organique (exprimés en %) par catégorie de matériaux (Source : plan départemental d’élimination des déchets ménagers et assimilés du département de l’Hérault)

SECTEUR	Année	ORDURES MENAGERES						AUTRES DECHETS MENAGERES				BOUES	DIB	GLOBAL DECHETS MUNICIPAUX
		Papiers - Cartons	Plastiques	Composites	FFOM	Textiles	autres incinérables	Tout-venant	Déchets verts	Bois	Cartons			
Centre-Sud	2005	53	90	35	60	75	80	92	50	35	55	10		38%
	2010	43	85	25	50	70	80	88	45	20	45	5		32%
	2015	33	75	20	45	65	80	85	40	15	35	5		28%
	2020	23	65	15	40	55	80	80	35	10	25	5		24%

Objectifs minimaux de valorisation énergétique (exprimés en %) par catégorie de matériaux (Source : plan départemental d’élimination des déchets ménagers et assimilés du département de l’Hérault)

Thau Agglomération assure la compétence déchets (prestataire) : collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, élimination des déchets industriels banals inertes notamment conchylicoles.

Le tableau suivant résumé les principaux indicateurs de tonnages collectés sur l’ensemble de Thau Agglo :

Kg/hab./an	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS	TOTAL
PRODUCTION DE DMA DONT	572	79	751
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)	391	41	432
DECHETERIES Y COMPRIS PLATEFORME BROYAGE DECHETS VERTS	163	38	254
COLLECTE SELECTIVE Y COMPRIS REFUS			65
TAUX DE REFUS			17%

DMA = Déchets Ménagers ou Assimilés

Synthèse des principaux indicateurs de collecte des déchets (Source : rapport annuel déchet 2013, Thau Agglo)

Engagée dans une démarche de prévention des déchets, Thau agglo constate une baisse du tonnage de 6.5% de ses ordures ménagères entre 2012 et 2013.

Le ratio de Déchets Ménagers ou Assimilés (DMA) va au-delà de l’objectif Grenelle de 829 kg/hab/an puisque celui-ci est de 751 kg/hab/an en 2013 et de 785 kg/hab/an en 2012.

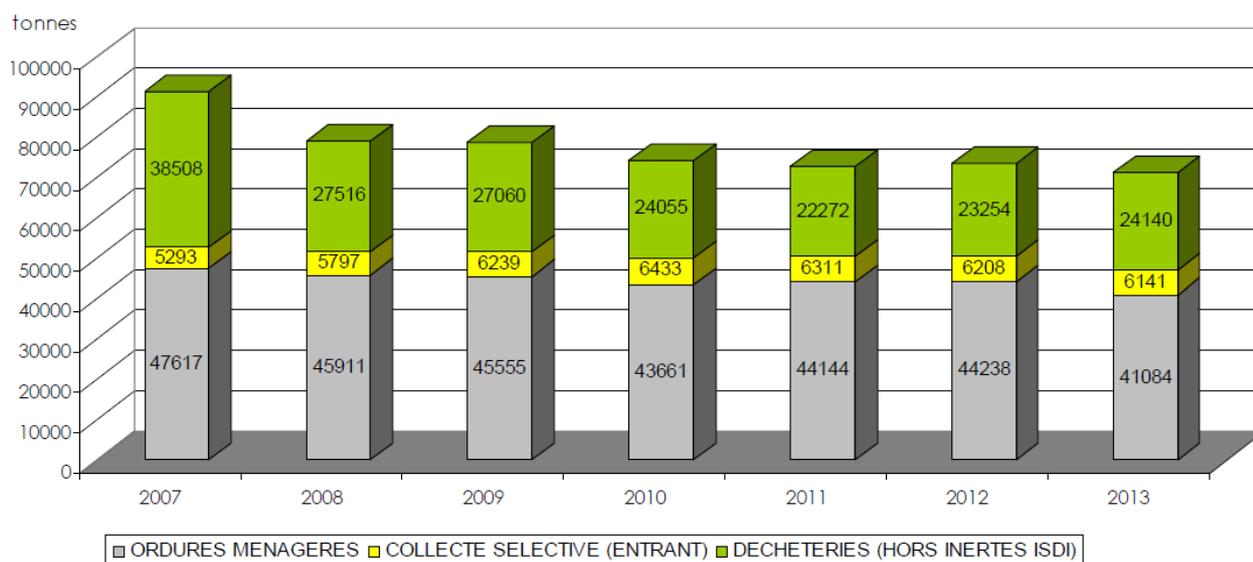
Depuis 2009, Thau Agglo voit une augmentation des tonnages de déchets ménagers ou assimilés valorisés. Ils étaient 133 tonnes en 2009 et 187 tonnes en 2013.

La production d’ordures ménagères résiduelles par habitant est en baisse depuis 2004, avec une intensification depuis 2008. On note une baisse de 8 % entre 2012 et 2013. L’objectif du plan local de prévention de baisse d’OM résiduelles per capita de 7% entre 2012 et 2017 est donc déjà atteint. La mise en place de la redevance spéciale en 2012, permet une évaluation de la part relative des professionnels dans la production d’OMR de Thau agglo. Elle est estimée à 41kg/hab, chiffre largement sous-estimé puisque tous les professionnels ne sont pas redevables de la redevance spéciale. La part des particuliers et du tourisme est donc plus proche de 391 kg/hab/an.

Après une forte augmentation de la performance de tri entre 2006 et 2010, celle-ci a fortement diminué en 2011 et stagne depuis. Ceci s’explique par la tendance à la baisse de la production d’ordures ménagères et la démobilisation des habitants. On constate une stagnation de la qualité du tri depuis 2008. L’enjeu est de faire baisser le taux de refus.

La hausse en 2012 de la quantité de déchets en déchèteries, après 4 ans de baisse consécutive (2008-2011) continue en 2013. Hausse de 1% entre 2012 et 2013 La mise en place d’une tarification des déchets des professionnels, permet une évaluation de la part des professionnels dans la production de déchets des déchèteries. Elle est estimée à 38 kg/hab. La part des particuliers est donc plus proche de 185 kg/hab. La moyenne nationale est de 191kg/hab/an.

Evolution de la production de déchets



(Source : rapport annuel déchet 2013, Thau Agglo)

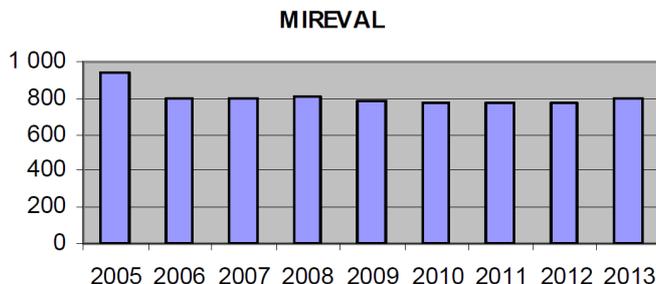
Le tableau suivant présente les chiffres clés de la collecte des déchets sur la commune :

	Nb d'habitants	Nb de bacs		Nb d'agents encadrement compris	Parc BOM mini benne poly benne camion plateau	Nb de PAV		
		OM	CS			OM	CS	VH
- Mireval	3 274	1350	1096	4	2	4	4	8

Chiffres clés de la gestion des déchets (Source : rapport annuel déchet 2013, Thau Agglo)

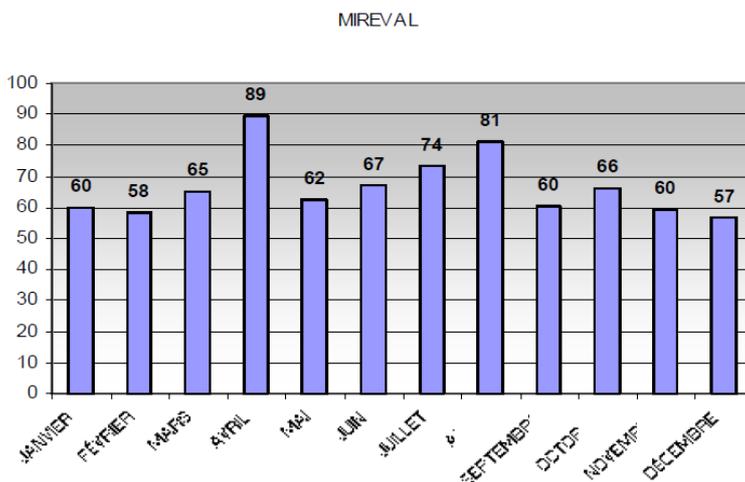
Concernant la collecte en Point d’Apport Volontaire (PAV) sur la commune, elle est plutôt moyenne pour le verre 21 kg/hab/an (moyenne Thau Agglo = 28 kg/hab/an) mais bonne pour les Emballages Ménagers Recyclables (EMR) avec 55 kg/hab/an (moyenne Thau Agglo = 51 kg/hab/an).

Les tonnages d’ordures ménagères collectés sur la commune sont relativement stables depuis 2006. On note toutefois une légère hausse entre 2012 et 2013.



Evolution des tonnages d’ordures ménagères collectés (Source : rapport annuel déchet 2013, Thau Agglo)

La commune subies une variation saisonnière des tonnages collectés qui se traduit par une augmentation en avril puis juillet-août.



Variation saisonnière du tonnage d’ordures ménagères 2013 (Source : rapport annuel déchet 2013, Thau Agglo)

Aucun projet significatif concernant la gestion des déchets n’est prévu sur la commune. Cependant, Thau Agglo va déployer de nouveaux PAV aériens en 2015-2016 sur tout le territoire de l’agglo. De plus, Thau Agglo va installer 3 ou 4 PAV verre aériens sur Mireval.

Aucune déchetterie n’est présente sur la commune. La plus proche est située sur la commune voisine de Villeneuve lès Maguelone.